

Chronique d'une histoire formidable

Dates	Opérations	Documents
Juillet 2000	Début des démos du logiciel Major 2000 à la demande de la DGI 1. DEO (Pierre Claver MFOUBA et son staff) 2. Equipe Education (Christelle et son staff) 3. DG (Rufin NDOUONGO et son staff)	
14 Août 2000	Retour au Cameroun	
11 Oct 2000	Première mouture du contrat par Alain et validation par la DGI (DEO et CF). Le DG souhaite que les choses aillent vite nous dit-on.	\\Cession_Major_2000_Dgi.doc
1 Nov 2000	Alerte ! règlement annoncé <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déplacement à lbv (route) ▪ Black out sur le règlement. Reboot du process. ▪ Démo au CT ▪ Re-écriture du contrat ▪ Nouveau contrat proposé à la DGI (CT) 	
7 déc 2000	Accusé de réception des amendements proposés par le CT. Nous y adhérons. Attente de la signature des documents. Attaque virale des serveurs de la DGI	\\Accuse de reception DGI.doc
22 déc 2000	Retour au Cameroun	
17 mars 2001	Nouvelle alerte ! règlement annoncé Signature du Dgi en vue Arrivée à Libreville	
28 Mars 2001	Signature effective du contrat chez le CT. Le règlement est promis pour dans quelque jours me dit-on. Je leur remets à leur demande un numéro de compte pour virement des fonds. Attente du virement.	
11 Avril 2001	Retour au Cameroun. Attente du règlement. Début des relances (1 courrier et 1 fax)	
10 Oct 2001	Nouvelle alerte règlement ! C'est du sérieux ! Réunion DG, CT et Alain. Règlement promis pour le mardi 16 Octobre 2001. Ma présence est vivement sollicitée. Il faut se dépêcher.	
16 Oct 2001	Arrivée à LBV (route). On me demande de laisser mon phone, on me rappellera. Début d'une éprouvante et longue attente de 28 jours.	\\Relance DGI New.doc
16 Nov 2001	Les membres du Groupe Major se rendent à la DGI dans l'ordre et la discipline. Le DGI est occupé. Appel de Mme Lassény. Le règlement doit passer par les finances. Il faut donc établir un bon d'engagement. On va faire comment ? Nous présentons nos excuses au DGI qui n'a semble t-il pas apprécié notre démarche. Excuses acceptées.	\\Regrets DGI
14 Dec 2001	Retour bredouille au Cameroun.	

9 Février 2002	<p>Arrivée à LBV (Route) pour suivre le dossier engagé. Miracle !!!</p> <p>Le dossier n'est plus référencé dans l'ordinateur des finances. Le nom de Basile (le courtier de la DGI) y figure comme contrôleur financier. Manifestement il y'a quelque chose qui ne tourne pas rond.</p>	
Mars 2002	<p>Rencontre : DG, Mme Lassény et Moi. Je lui présente la situation, il promet de tout faire pour que nos intérêts soient sauvegardés. Je lui remets les dossiers. Il les aurait présenté au MINEFI pour faire état des défaillances du système Crystal. La DGA est relevée de ses fonctions quelques semaines plus tard.</p>	
Avril 2002	<p>Le CT du Directeur Général du Budget m'informe que mon dossier ne peut plus être ordonnancé. Les assurances m'avaient pourtant été données par le DGI. On me restitue le dossier. J'informe Mme Lassény. Moral au plus bas.</p>	
13 mai 2002	<p>Proposition de rupture de contrat à l'amiable pour 1 750 000 FCFA. Aucune réponse.</p>	Mise en demeure DGI
21 mai 2002	<p>Retour au Cameroun. On ne m'y reprendra plus !</p>	
Sept 2002	<p>Alain sollicite un RDV avec le DGI, pour lui annoncer notre souhait de rompre le contrat. Le rendez-vous se fait attendre.</p>	
Oct 2002	<p>Rdv pris. Le DGI nous présente ses regrets. Nous confie à un fournisseur (GIGA) et promet que cette fois sera la bonne. Qu'il y veillera. Une pro forma est engagée.</p>	
01 Janvier 2003	<p>Le bon d'ordonnancement est émis. Le dossier progresse bien. Le règlement est imminent.</p>	
27 mai 2003	<p>Arrivée à LBV</p>	
5 juin 2003	<p>Super ! Le bon de virement est établi.</p>	
30 juin 2003	<p>J'informe le nouveau CT et Mme Lassény. Le DGI et le fournisseur sont informés.</p> <p>Nous achetons un tableau pour dire notre gratitude au DGI. Il est occupé. Nous le remettons à la secrétaire. IL est 17h20. Le DG est en réunion avec le CT.</p>	
1er juillet 2003	<p>Miracle !!!</p> <p>Le CT (Pierre Claver MFOUBA) nous informe que « les choses risquent de ne pas se passer comme nous l'espérons. Il y'a des fortes chances que le contrat ne soit plus exécuté par la DGI ». A son avis, la DGI ne devrait pas prendre le risque d'acquiescer un programme sans garantie du côté du MINEDUC. On tombe des nues. Il y'a deux ans, on nous disait attendre que nous soyions payés pour entreprendre quoi que ce soit avec le MINEDUC. Le monde est formidable. Wait and see.</p>	

A Libreville, ce jeudi 3 juillet 2003